



Accompagnement à la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du Titre Professionnel d'Assistant de Vie au Familles

Version 06 / 2024

Titre de niveau 3 délivré par le Ministère du travail – RNCP 37715
enregistré 11/07/2023

Public visé

Tout public majeur, ayant une expérience professionnelle ou bénévole dans l'accompagnement et l'aide à domicile.

Prérequis

Compréhension du français, savoir lire et écrire.

Avoir des compétences et expériences en lien avec le titre professionnel ADVF.

Présentation générale de la démarche de VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne majeure justifiant d'une expérience consistante en rapport direct avec le titre professionnel d'Assistante de vie aux familles de faire valider ses connaissances et compétences professionnelles afin d'obtenir tout ou partie de cette certification.

Le Titre Professionnel ADVF visé est constitué de 3 Certificats de Compétences Professionnels :

- CCP1 : entretien du logement et du linge
- CCP2 : aide dans les actes essentiels du quotidien
- CCP3 : relais des parents dans la prise en charge des enfants à domicile.

Vous pouvez obtenir certains Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui sont alors valables 5 ans. Si vous obtenez les 3 CCP, vous obtenez le Titre Professionnel complet, valable à vie.

L'accompagnement à la VAE inclut l'accompagnement du candidat pour l'écriture de son dossier professionnel afin qu'il puisse se présenter à l'examen final du titre professionnel ADVF délivré par la DRIEETS.

Modalités d'instruction et de faisabilité

1. **Entretien individuel préalable** au démarrage du projet.
2. Fiche d'information candidat VAE et Questionnaire « Expériences professionnelles ou bénévoles en lien avec le TP ADVF » : tâches effectuées, dates et durées, intitulé du poste, employeur.
3. Entretien plus approfondi pour l'engagement dans la démarche de VAE.
4. **Inscription sur France VAE** et choix de l'organisme d'accompagnement (L'Eau Vive)
5. **Architecture de parcours** :
 - Questionnaires « Repérage des acquis professionnels ADVF » et « Évaluation des compétences des acquis professionnels » pour chaque CCP en correspondance avec le référentiel.
 - Diagnostic de faisabilité : à ce stade on va déterminer si vous pouvez effectivement vous engager plus avant dans la VAE.
 - Proposition et définition de l'accompagnement individuel, de l'accompagnement collectif, et des actions formatives.
6. Identification des éventuelles dispenses.
7. **Envoi du dossier de recevabilité** au ministère du travail (DRIEETS), qui est le certificateur pour le Titre Professionnel ADVF.

8. **Obtention de l'avis de recevabilité.** En fonction de l'avis de recevabilité ou de non recevabilité du certificateur, poursuite ou non du parcours de VAE. En effet, vous ne pourrez être inscrit à l'examen qui si la DRIEETS a émis un avis de recevabilité de votre demande de VAE.
9. **Démarrage du parcours d'accompagnement** tel que défini avec le candidat, incluant la rédaction du dossier professionnel.
10. Obtention du SST ou APS-ASD avant l'examen de certification au TP ADVF (formation en groupe).
11. Présentation à l'examen

Dans le cadre de la première session organisée par L'Eau Vive, le dépôt de candidature sur France VAE sera fait dès l'habilitation de l'organisme de formation.

Pour en savoir plus sur le déroulement d'un parcours de VAE, consulter : <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/etapes-parcours-france-vae/>

Objectifs pédagogiques

L'accompagnement doit permettre au candidat accompagné d'identifier et formaliser les compétences acquises au travers de ses différentes expériences et de pouvoir se préparer à la certification.

Les objectifs de l'accompagnement sont de permettre aux candidats :

- D'appréhender précisément les étapes de la validation.
- D'identifier les activités les plus significatives au regard du référentiel de certification du Titre Professionnel d'Assistante de vie aux familles.
- D'aider le candidat à repérer, décrire et analyser son expérience.
- De mettre en relation les compétences du candidat avec celles exigées par le référentiel de la certification.
- De compléter les connaissances et compétences du candidat par des actions de formation ciblées.
- De se préparer à l'entretien avec le jury.

Durée et modalité d'organisation :

Forfait de base pour l'accompagnement VAE ADVF : 28 heures.

Accompagnement : 50 heures maximum. Accompagnement individuel ou petit groupe 3 candidats.

Actions de formation : 70h maximum. Petits groupes de moins de 10 participants. Peut inclure le SST.

En présentiel, en intra, sur 6 mois maximum, de préférence, à compter de l'avis de recevabilité.

Attention, vous vous engagez personnellement dans la démarche de validation des acquis de l'expérience. Vous aurez à travailler, notamment sur votre dossier professionnel, en dehors des sessions de formation et d'accompagnement. Il sera bienvenu de compléter vos connaissances, par vous-même et grâce aux supports proposés lors de l'accompagnement. Et bien sûr, il faut prévoir de réviser avant l'examen !

Lieux :

Au sein de l'établissement en cas de formation intra-entreprise. Possibilité d'entretiens téléphoniques ou en visioconférence.

Salle de formation : 16 rue de la Libération, 95440 Ecoeu

Accessibilité :

Pour toute situation de handicap merci de consulter notre politique d'accessibilité et de remplir le questionnaire d'analyse des besoins disponibles sur notre site internet : leauvive-formation.fr

Délai d'accès :

Jusqu'à 48h avant le début de la formation et en fonction des places restantes. Des accompagnements peuvent être organisés toute l'année en fonction des demandes. Nous contacter par téléphone ou mail pour plus d'informations.

Tarifs :

Pris en charge par l'employeur ou France VAE, ou l'OPCO, selon les cas.
Base 85€ HT/h. Forfait minimum 2 380€ HT pour 28 heures.

Contenu de la formation :

ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION ET RECEVABILITÉ

- Présentation de l'accompagnement et de l'organisation d'une session de validation de la certification
- Vérification des diplômes et des attestations de formation
- Travail sur la partie administrative du dossier ; aide à la constitution du dossier de recevabilité
- Prise de connaissance du référentiel et explication de l'ensemble des domaines d'activité

ACCOMPAGNEMENT A LA PARTIE REDACTIONNELLE DES 3 CCP

- Analyse du parcours du candidat en explorant les expériences professionnelles
- Aide au choix des activités les plus significatives et croisement avec les critères d'évaluation du référentiel de certification
- Préparation du candidat à l'écriture au regard du référentiel du TP ADVF
- Aide au rassemblement des preuves
- Accompagnement du candidat dans l'écriture du dossier professionnel réglementaire, suivi méthodologique, conseils sur le dossier et vérification de l'adéquation du contenu du dossier avec le référentiel

ACTIONS DE FORMATION

- Formations complémentaires en fonction des besoins du candidat, dans le cadre du référentiel du TP ADVF
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail, ou recyclage si besoin.

PREPARATION A LA MISE EN SITUATION

- Entraînement en conditions réelles sur plateau pédagogique
- Mise en situation professionnelle qui fait référence à une situation de travail rencontrée par un(e) ADVF sur chaque thématique abordée en CCP.
- Mise en situation en condition d'examen : 1H d'épreuve blanche à partir d'un cas concret et débriefing

PREPARATION A L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

- Information du candidat sur le déroulement de l'entretien oral
- Présentation de la constitution du jury et les attendus
- Se préparer à des questions types
- Mise en situation entretien professionnel

ENTRETIEN POST JURY en cas de validation totale, partielle ou échec

Préconisations pour la suite du parcours en cas de validation partielle ou refus de validation

Moyen d'encadrement : (Formateur) :

Formation dispensée par des assistants de vie expérimentés et diplômés, et formateurs spécialisés dans l'accompagnement individuel.

Formateur référent : Sébastien Phulpin, diplômé ADVF suite à sa propre VAE, et chef d'entreprise d'aide à domicile, 21 ans d'expérience.

Contact : 06 50 68 90 87. contact@leauvive-formation.fr

Méthodes mobilisées : (Moyens pédagogiques et techniques)

Salle de formation avec grand écran, tableau blanc, paperboard, matériel de vidéo projection. Chaises et table de réunion. Ordinateurs et imprimantes à disposition pour le dossier professionnel, avec cloud partagé pour les sauvegardes.

Appartement pédagogique avec lit médicalisé et matériel, fauteuil roulant, déambulateur, cuisine, douche, sanitaires, matériel pour le ménage, l'entretien du linge, la cuisine, et pour la petite enfance.

Ressources Microsoft forms, powerpoint, sharepoint. Parcooroo, Moodle. Supports vidéo, Youtube premium.

Echanges avec les participants et mises en situation. Livre de référence ADVF.

Modalités de suivi et d'évaluation :

Accompagnement individualisé : Entretien et suivi individuel. Livret de suivi et d'accompagnement.

Mises en situation : entretien, simulation pratique.

Attestations de présence.

Questionnaires de satisfaction à l'issue de l'accompagnement, et pour chaque action de formation.

Passerelles et débouchés possibles

LE TITRE D'ASSISTANTE DE VIE AUX FAMILLES

→ Un accès aux métiers :

- Assistant De Vie aux Familles
- Employé familial
- Garde à domicile
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- ...

Code(s) ROME :

- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants
- K1304 - Services domestiques
- K1305 - Intervention sociale et familiale

→ Un tremplin pour (reconnaisances partielles d'équivalences)

- Le Diplôme d'État Accompagnant Éducatif et Social
- Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant

Ressources et liens utiles :

[France VAE | Comment se déroule un parcours France VAE ?](#)

banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPResultat.aspx?ct=00391m07&cd=&cr=&type=t